



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2017
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Conseil des droits de l'homme
Forum sur les entreprises et les droits de l'homme
Sixième session
27-29 novembre 2017
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire

1. Ordre du jour.
2. Thème du Forum : « Garantir l'accès à un recours effectif ».
3. Liste provisoire des questions à aborder.
4. Conclusion et suite à donner.



Annotations

1. Ordre du jour

En 2017, le Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'homme, qui se tiendra du 27 au 29 novembre au Palais des Nations, à Genève, aura pour thème général « Garantir l'accès à un recours effectif ».

Le programme du Forum prévoit une série de séances consacrées au thème général, ainsi que des séances visant à faire le point des tendances générales et des faits nouveaux dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. La première journée sera principalement axée sur les tendances générales et sur les faits nouveaux, tandis que les deuxième et troisième journées seront centrées sur les données d'expérience, la pratique, les défis, les innovations et les moyens d'aller de l'avant pour que les victimes d'atteintes aux droits de l'homme liées aux entreprises aient accès à des voies de recours.

Il est prévu deux séances plénières (les séances d'ouverture et de clôture) et plus de 60 réunions « parallèles », qui se tiendront tout au long de ces trois journées. Un programme détaillé sera disponible sur la page Web du Forum¹.

Le Forum a été créé en 2011 par le Conseil des droits de l'homme pour examiner les tendances et les défis en ce qui concerne l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et pour promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment les défis liés à des secteurs particuliers, à l'environnement opérationnel ou aux droits ou groupes spécifiques, tout en mettant en évidence les bonnes pratiques (voir la résolution 17/4 du Conseil, par. 12). Il est le plus grand rassemblement mondial annuel sur la question des entreprises et des droits de l'homme, ses deux dernières sessions ayant attiré quelque 2 000 participants chacune, alors qu'un millier de personnes avaient participé au premier Forum en 2012.

Le Forum est présidé par le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, qui oriente ses travaux, en application de la résolution 35/7 du Conseil des droits de l'homme (par. 9), et organisé par le secrétariat du Groupe de travail au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Des réunions parallèles sont organisées par le Groupe de travail, par le HCDH et par des organisations extérieures au système des Nations Unies, sur la base de consultations approfondies ainsi que des quelque 160 propositions soumises en séance.

2. Thème du Forum : « Garantir l'accès à un recours effectif »

Sous le thème général « Garantir l'accès à un recours effectif », le Forum examinera les lacunes et les échecs des activités engagées pour garantir l'accès à un recours effectif ainsi que les bonnes pratiques émergentes et les solutions novatrices dans ce domaine. Les débats couvriront toute la gamme des mécanismes prévus au titre du troisième pilier des Principes directeurs, à savoir : les mécanismes judiciaires relevant de l'État, les mécanismes de réclamation non judiciaires relevant de l'État et les mécanismes de réclamation ne relevant pas de l'État (y compris ceux auxquels participent des entreprises, des organismes professionnels, des initiatives multipartites et des institutions régionales et internationales).

Le Forum a pour objectif de faciliter un dialogue constructif orienté vers l'action visant à trouver des solutions concrètes et à identifier les engagements que doivent prendre les acteurs en mesure de promouvoir le changement et de surmonter les difficultés et les obstacles qui freinent la mise en œuvre effective du troisième pilier. Il offre un cadre pour présenter des idées nouvelles et des perspectives fondées sur la pratique.

Le Forum rassemble tous les groupes de parties prenantes, notamment des victimes, des défenseurs des droits de l'homme, des organisations communautaires et des organisations de travailleurs, des représentants de la société civile de toutes les régions, des

¹ Voir <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Forum/Pages/2017ForumBHR.aspx>.

gouvernements, des institutions nationales des droits de l'homme, des associations professionnelles, des entreprises, des avocats et des investisseurs. Ce faisant, il offre une occasion unique de trouver un terrain d'entente et des solutions pratiques pour garantir l'accès à des voies de recours plus efficaces.

Précisions concernant le thème du Forum et le dialogue préparatoire au Forum

Des précisions concernant le thème principal, les objectifs, le contexte et les considérations clefs qui sous-tendent les réflexions du Forum de 2017 sont données dans une note d'information établie par le Groupe de travail². Afin de faciliter le dialogue préparatoire sur les thèmes et sujets qui seront examinés par le Forum de 2017, le Groupe de travail a également créé un « blogue du Forum »³.

En outre, le secrétariat du Forum a entrepris de cartographier les recherches et les projets en cours ayant trait à l'accès aux voies de recours dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme. Toutes les parties prenantes ont été encouragées à soumettre de brèves informations concernant les travaux de recherche et les projets en cours ou prévus en 2017-2018 sur cette question⁴.

3. Liste provisoire des questions à aborder

Les séances du Forum porteront sur un large éventail de sujets et de questions. Les discussions sur le thème des recours seront à la mesure de la complexité et de l'ampleur des questions liées à l'application du troisième pilier des Principes directeurs et aborderont notamment les sujets suivants :

- Cartographie des mécanismes de réclamation ;
- Tendances et difficultés concernant l'accès à des voies de recours dans les différentes régions ;
- Recherche d'éléments de recours effectifs, y compris du point de vue des victimes ;
- Données d'expérience concernant les peuples autochtones et l'accès à des voies de recours ;
- Tendances constatées dans la réglementation et le règlement des contentieux concernant la chaîne d'approvisionnement ;
- Dispositifs de gouvernance, tendances et innovations propices à améliorer l'accès à un recours effectif à l'échelle mondiale ;
- Explorer les approches collaboratives dans l'industrie et dans les initiatives multipartites pour améliorer l'accès à des voies de recours ;
- Utiliser l'effet de levier pour faciliter l'accès aux voies de recours en s'appuyant sur les relations commerciales et en étudiant les innovations présentées dans la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'Organisation internationale du Travail ;
- Plans d'action nationaux et accès à des voies de recours ;
- Accès à des voies de recours et projet d'instrument juridiquement contraignant ;
- Liens entre État et entreprises et accès à des voies de recours ;
- Accords internationaux d'investissement et accès à des voies de recours ;
- Améliorer l'efficacité des mécanismes judiciaires et non judiciaires relevant de l'État ;

² Voir A/HRC/FBHR/2017/2.

³ Voir <http://blog.journals.cambridge.org/2017/09/14/launch-of-the-2017-un-forum-on-business-and-human-rights-blog-series-realizing-access-to-effective-remedy/> (en anglais seulement).

⁴ Voir <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/ForumSession6/MappingA2Rprojects7April.pdf> (en anglais seulement).

- Enseignements tirés des affaires transfrontières et efforts déployés pour renforcer la collaboration transfrontière en matière d'application des lois ;
- Enseignements tirés du processus d'examen collégial relevant de l'État pour renforcer l'accès à des voies de recours non judiciaires ;
- Moyens d'assurer l'efficacité des mécanismes de réclamation au niveau opérationnel ;
- Capacités du dialogue multipartite et de l'accord entre les entreprises, les collectivités et les gouvernements à assurer l'accès des victimes à des voies de recours ;
- Réparation après un conflit et dans les situations de transition ;
- Accès à des voies de recours à l'ère du numérique ;
- Plateformes informatiques et accès à des voies de recours dans des chaînes d'approvisionnement complexes ;
- Étude de l'aide juridictionnelle *pro bono* pour les parties prenantes touchées ;
- Rôle des points de référence dans la gestion de l'accès à des voies de recours ;
- Rôle des investisseurs dans le renforcement des mesures de réparation dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Accès à des voies de recours et conseils d'administration des entreprises ;
- Rôle du conseiller juridique d'entreprise dans le contexte des différends relatifs aux droits de l'homme ;
- Rôles et points de vue des défenseurs des droits de l'homme ;
- Travailleurs migrants et accès à des voies de recours ;
- Enfants particulièrement vulnérables et accès à des voies de recours ;
- Accès à des voies de recours pour les femmes touchées par les investissements à grande échelle ;
- Accès à des voies de recours pour les femmes victimes de violences sexuelles sur le lieu de travail ;
- Indemnisation des victimes d'accidents industriels liés à la chaîne d'approvisionnement ;
- Accès à des voies de recours et lutte contre l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement ;
- Rôle de la médiation dans la réalisation du droit à un recours effectif ;
- Mécanismes de responsabilisation indépendants comme moyens d'obtenir un recours effectif ;
- Rôle des systèmes régionaux des droits de l'homme.

Lors de ses séances plénières et des autres séances, le Forum examinera également des tendances plus générales et débatera du rôle du mouvement axé sur les entreprises et les droits de l'homme dans les contextes politique et social actuels. Ce faisant, le Forum étudiera comment l'approche des entreprises fondée sur les droits de l'homme peut aider à relever certains des plus grands défis actuels dans le domaine des droits de l'homme, qu'ils soient liés au lieu de travail, aux chaînes d'approvisionnement mondiales, aux économies nationales ou à des secteurs particuliers, et donnera une vision porteuse de transformation du rôle que le secteur des entreprises peut jouer dans la réalisation du développement durable. Il devra notamment mettre au point des stratégies et forger des coalitions entre les parties prenantes pour défendre les droits de l'homme et appliquer les Principes directeurs.

Le Forum de 2017 devrait aider à dresser un bilan de la situation dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme en abordant également des questions telles que :

- Où en est l'action des États concernant les entreprises et les droits de l'homme ?

- Où en est l'application par les entreprises du principe de la responsabilité de respecter les droits de l'homme, y compris tout au long des chaînes d'approvisionnement et parmi les petites et moyennes entreprises ?
- Quels sont les moyens à mettre en place pour faire en sorte que le respect des droits de l'homme soit le fondement de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable ?
- Comment veiller à ce que les défenseurs des droits de l'homme qui s'intéressent à la responsabilité des entreprises soient protégés et soutenus et comment les entreprises peuvent-elles jouer un rôle positif à cet égard ?

En outre, le Forum tiendra des réunions pour aider les nouveaux participants à se familiariser avec les Principes directeurs, notamment des réunions destinées à présenter les mécanismes de recours et les liens entre les Principes directeurs et les objectifs de développement durable.

4. Conclusion et suite à donner

La séance plénière de clôture, qui se tiendra le 29 novembre 2017, aura pour but de « faire le lien » entre les différents débats du Forum, qui portent sur des sujets divers et variés, afin de définir les prochaines étapes à suivre pour mener une action cohérente et concertée en vue d'améliorer l'accès à des voies de recours et de promouvoir le principe de responsabilité, comme le prévoit le troisième pilier des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Un rapport sur les principaux messages et les principales réflexions issus du Forum de 2017 sera établi par le Groupe de travail et présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2018.
